



**COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS
ET INSTALLATIONS SPORTIVES
SAISON 2022-2023
PROCES-VERBAL n°02
Lundi 3 octobre 2022
Ligue de Football de Normandie**

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LEFEBVRE Christian, ROUELLE Maurice, ROUTIER Marc

Excusés : M. ANDEOLE Éric

Assiste : Ophélie Dreux, Secrétaire administrative

Prochaine réunion le 7 novembre 2022

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 31 octobre 2022

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

.1 – Classements initiaux :

2 – Confirmations de niveau de classement :

- **CRESSERONS**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 141970101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande qu'une visite de classement soit organisée par la CDTIS.

- **CREULLY SUR SEULLES**

STADE EMILE GIRARD 1 – NNI 142000101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 28/11/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que le tracé de l'aire de jeu soit réduit afin de respecter la zone de sécurité de 2,5 m en périphérie de tout le terrain.

La CDTIS est chargée de contrôler que les travaux ont été réalisés.

- **DOZULE**

STADE HENRI SAMSON – NNI 142290101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 26/01/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que le tracé de l'aire de jeu soit réduit afin de respecter la zone de sécurité de 2,5 m en périphérie de tout le terrain.

La CDTIS est chargée de contrôler que les travaux ont été réalisés.

3 – Changements de niveau de classement :

- **MOUEN**

STADE RAYMOND CATHERINE – NNI 144540101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 02/09/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

Elle demande que soit étudié la possibilité de fermer la rue du stade pour permettre que les vestiaires soient rattachés à l'aire de jeux sans voie de circulation entre les deux.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : **R.A.S**

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : **R.A.S**

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

4.2. Installations équipées d'un arrosage : **R.A.S**

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : **R.A.S**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• AUNAY SUR ODON

STADE DU MONTS D'AULNAY 1 – NNI 140270101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 19/04/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S précise que le Règlement Terrains de la FFF n'aborde pas ce sujet.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux : **R.A.S**

8.2. Confirmation de classement :

• BAYEUX

STADE HENRY JEANNE – NNI 140470101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 02/02/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E5.

- Relevé d'éclairage :
 - o Eclairage moyen : 293 Lux
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.63
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E5 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2024.

• IFS

STADE PIERRE MENDES FRANCE 2 – NNI 143410102

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 18/04/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E5.

- Relevé d'éclairage :
 - o Eclairage moyen : 279 Lux
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.46
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2026.

8.2. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.3. Affaires Diverses : R.A.S

8.4. Avis préalable éclairage :

1. CLASSEMENTS

1.1- Classement initiaux :

• VAL DE REUIL

STADE DU PARC SUD – NNI 277010301

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et des documents transmis :

- Plan de masse
- Plan du terrain

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

.2 – Confirmation de niveau de classement :

• FLEURY SUR ANDELLE

STADE MUNICIPAL – NNI 272460101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 20/05/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 20 octobre 2021 par M. LEBRET, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de l'Eure.
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

• HONDOUVILLE

STADE FERNAND WURLIN – NNI 273390101

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 09/01/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 26 août 2022 par M. LEBRET, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de l'Eure.
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

• QUITTEBEUF

STADE ROBERT DUCHEMIN – NNI 274860101

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de

classement T6 et des documents transmis :

- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- AOP

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que le tracé de l'aire de jeux soit réduit afin de respecter la zone de sécurité de 2,5 m en périphérie de tout le terrain.
La CDTIS est chargée de contrôler que les travaux ont été réalisés.**

• SERQUIGNY

STADE CLAUDE GITTON 1 – NNI 276220101

Cette installation a été classé T5 jusqu'au 20/04/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 10 novembre 2021 par M. LEBRET, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de l'Eure.
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

• VAL DE REUIL

STADE JESSE OWENS 1 – NNI 277010101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 22/11/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T3 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué par M. LEBRET Patrick, M. MORICEAU Pierre et M. CANTAIS Roland, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de l'Eure.
- Plan de masse
- Plan des tribunes
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne pourra proposer à la FFF un classement en Niveau 3 que si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- **Agrandissement à 1m80 de la liaison sèche entre les vestiaires joueurs existants de 16 m².**
- **Demande signée de déclassement du STADE JESSE OWENS 2 – NNI 277010102 du Niveau T5SYN en Niveau T7SYN puisqu'aucun vestiaire joueurs et arbitres ne peut être attribué à cette installation.**

.3 – Changement de niveau de classement :

• SERQUIGNY

STADE CLAUDE GITTON 2 – NNI 276220102

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 20/04/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et du document transmis :

- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES + VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES R.A.S

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux :

8.2. Confirmation de classement : R.A.S

8.3. Affaires Diverses : R.A.S

8.4 Avis préalable : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1- Classements initiaux : R.A.S

1.2- Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3- Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

• CONDE SUR SARTHE

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 611170102

Cette installation a été classée T6S jusqu'au 17/12/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable et du document transmis :

- Dossier projet
- Plan de l'aire de jeux

La C.R.T.I.S émet un avis technique favorable sur ce projet de terrain synthétique de niveau T7SYN. L'installation ne dispose pas de vestiaire arbitre.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux : R.A.S

8.2. Confirmation de classement :

• ALENCON

STADE JACQUES FOULD 1 – NNI 610010101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 02/10/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande à la CDTIS d'organiser la visite de relevé des 77 points d'éclairage horizontaux (+ les points bis).

Pour le classement de cette installation éclairage LED, l'étude d'éclairage complète devra être préalablement transmise à la Ligue.

8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.4. Affaires Diverses :

8.5. Avis préalable :

- **SAINT GERMAIN DE LA COURDE**

STADE SERGE GUILBAUD – NNI 613940101

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable.

La C.R.T.I.S demande que l'étude d'éclairage lui soit fourni.

1. CLASSEMENTS

1.1- Classements initiaux :

- **CERISY LA FORET**

STADE LUCIEN GODIN 2 – NNI 501100102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

1.2- Confirmations de niveau de classement :

- **CERISY LA FORET**

STADE LUCIEN GODIN 1 – NNI 501100101

Cette installation a été classée jusqu'au 30/06/2021.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7 et du document transmis :

- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

- **TOLLEVAST**

STADE MICHEL COUESLAN – NNI 505990101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 25/09/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

1.3- Changements de niveau de classement :

- **ST GERMAIN LE GAILLARD**

STADE CHARLES LAGALLE – NNI 504800101

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux : R.A.S

8.2. Confirmation de classement :

- **PICAUVILLE**

STADE GUY VIGIER 1 – NNI 504000101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 03/12/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - o Eclairage moyen : 194 Lux
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.46
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2024.

8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.4. Affaires Diverses : R.A.S

8.5. Avis préalable : R.A.S

1. CLASSEMENTS

.1 – Classements initiaux :

• GONFREVILLE L'ORCHER

STADE MAURICE BAQUET 2 (FLEURY Arthur) – NNI 763050102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 14 septembre 2022 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Président de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de la Seine-Maritime.
- AOP
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

• FONTAINE LE DUN

STADE DU HERON – NNI 762720101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 10 septembre 2022 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Président de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de la Seine-Maritime.
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeux
- Plan des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

Un contrôle de la zone de sécurité réglementaire, photos à l'appui, devra être transmis avant le 31 octobre 2022.

.2 – Confirmations de niveau de classement :

• LE MESNIL-ESNARD

STADE STANISLAS BILYK – NNI 764290101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 20/05/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 9 septembre 2022 par M. LEDOUX, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

• SAINT ANTOINE LA FORÊT

STADE DANIEL LEROY 1 – NNI 765560101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 19/09/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- Dossier du projet
- Test de charge

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que soit organisé la visite de classement de l'installation par la C.D.T.I.S.

• SOTTEVILLE LES ROUEN

STADE JACQUES ANQUETIL 1 – NNI 766810201

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 18/02/2030

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué par M. LEDOUX, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de la Seine-Maritime.
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

.1 – Changements de niveau de classement :

• ISNEAUVILLE

COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE 1 – NNI 763770101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 27/01/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué par M. LEDOUX, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

• SOTTEVILLE LES ROUEN

STADE JEAN ADRET 2 – NNI 766810102

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 30/06/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué par M. LEDOUX, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **EPOUVILLE**

COMPLEXE SPORTIF DE COUPEAUVILLE 1 – NNI 762380101

Cette installation a été classée T3SYN jusqu'au 11/04/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T4SYN et des documents transmis :

- Fiche technique gazon synthétique
- Mesures de qualités du gazon synthétique du 16 septembre 2015

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que lui soit transmis des tests récents sur le gazon synthétique avant de pouvoir organiser la visite des installations.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

- **ISNEAUVILLE**

COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE 2 – NNI 763770102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement A8 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 27 avril 2021 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Président de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de la Seine-Maritime.
- Plan de l'aire de jeux
- Test initiaux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau A8SYN pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

- **ISNEAUVILLE**

COMPLEXE SPORTIF DU CHEVAL ROUGE 3 – NNI 763770103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 27 avril 2021 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Président de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive de la Seine-Maritime.
- Plan de l'aire de jeux
- Test initiaux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau A8SYN pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2032.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **LE PETIT QUEVILLY**

STADE JACQUES GAMBADE – NNI 764980501

Cette installation a été classée T4SYN jusqu'au 04/02/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S rappelle le Règlement qui précise que, quel que soit le classement de l'installation, la protection de l'accès des joueurs, arbitres et officiels à l'aire de jeu doit s'effectuer par tout moyen adapté, y compris humain, à la configuration de l'installation concernée et sous la responsabilité de l'organisateur.

- **SAINT PIERRE LES ELBEUF**

STADE LES HAUTS VENTS 1 – NNI 766400201

Cette installation a été classé T6 jusqu'au 13/12/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de dérogation de CAUDEBEC (R2 / R3 U18) pour utilisation du terrain.

Au regard des éléments enregistrés et l'aire de jeu n'ayant pas été agrandie en 2017, la C.T.T.I.S. émet un avis technique défavorable en réponse à cette demande.

La C.D.T.I.S se tient à disposition pour accompagner le projet de mise en conformité des dimensions de l'aire de jeu.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux : R.A.S

8.2. Confirmation de classement :

- **CANY BARVILLE**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 761590101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 17/10/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement E5.

- Relevé d'éclairage :
 - o Eclairage moyen : 350 Lux
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.57
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E5 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 3 octobre 2024.

8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.4. Affaires Diverses :

- **EPOUVILLE**

COMPLEXE SPORTIF DE COUPEAUVILLE 1 – NNI 762380101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 24/09/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives demande que dans le cadre du classement de l'installation une demande de classement éclairage soit transmise à la Ligue.

8.5. Avis préalable :

- **SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF**

COMPLEXE SPORTIF LES HAUTS VENTS 1 – NNI 766400201

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable et du document transmis :

- Etude d'éclairage
 - o Eclairage moyen : 150 Lux
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.4
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.6

La C.R.T.I.S émet un avis technique favorable sur ce projet d'éclairage de niveau E6.